

- 5 -

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

5.1 – Projet INTERREG IIIA et perspectives

5.2 – Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 5 -

COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

5.1 – Projet INTERREG IIIA et perspectives

RAPPORT D'INFORMATION

Dans le cadre de la coopération avec la Généralité de Catalogne et le Conseil Général du Val d'Aran, le Syndicat Mixte et ses partenaires ont commencé depuis le 30 Novembre 2002, la mise en œuvre du projet « La vallée de la Garonne, un territoire transfrontalier ».

COORDINATION POLITIQUE

La rencontre entre les représentants politiques du projet qui était prévue au premier semestre 2005 s'est tenue le **21 juillet dernier à Vielha**, au Conseil Général du Val d'Aran.

A l'occasion de cette réunion il a été validé :

- l'achèvement du projet INTERREG d'ici à fin 2006,
- la pérennité de cette collaboration au-delà de 2006 y compris si aucune perspective de programme européen ne vient en prendre le relais,
- l'analyse des possibilités d'inscrire cette coopération autour de la Garonne dans les travaux des structures membres de l'Euro-Région Pyrénées-Méditerranée, entre autres la Généralité de Catalogne et la Région Midi-Pyrénées

Le compte-rendu de cette réunion est en annexe 5.1.1

Comme suite à cette réunion, le SMEAG a saisi le Président de la Région Midi-Pyrénées le 9 septembre dernier pour lui proposer une rencontre afin d'évoquer ces sujets. *Le courrier est en annexe 5.1.2*

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Le rapport faisant état de l'avancement technique et financier pour la période de septembre 2004 à mars 2005 a été remis comme prévu, en avril. Le prochain rapport sera transmis à la fin du mois d'octobre.

Sur la base de ces rapports d'exécution, le Ministère des Finances espagnol, Autorité de Finances du programme INTERREG IIIA France Espagne verse le FEDER au SMEAG, chef de file du projet. Il a été versé au SMEAG le 14 avril dernier un montant de 44 561,95 €, portant le total du FEDER reçu à 153 637, 41 €.

Un récapitulatif des dépenses est fourni dans le tableau suivant (extraits des rapports d'exécution de septembre 2004 et mars 2005).

Partenaire	Coût d'objectif fin 2006 (€ TTC)	Réalisé (€ TTC)			
		Septembre 04		Mars 05	
SMEAG	1 137 485	29 %	323 460	41 %	462 764
Val d'Aran	123 424	7 %	8 860	7 %	8 860
Généralité de Catalogne	786 789	5 %	38 568	5 %	38 828
TOTAL	2 047 698	18 %	370 888 €	25 %	510 452 €

On constate que les partenaires de la Généralité de Catalogne et du Val d'Aran n'ont réalisé aucune dépense sur cette période. Il était nécessaire au préalable de désigner à nouveau plusieurs maîtrises d'ouvrage, qui ont été approuvées fin juin 2005.

Le 28 juin 2005, le Gouvernement de la Généralité de Catalogne a approuvé la programmation pluriannuelle présentée par le Departament de Medi Ambient i Habitatge (*document en annexe 5.1.3*), qui prévoit la dépense de :

- **111.000 € en 2005** : pour réalisation des actions « Plan de communication », « Guide transfrontalier de la Garonne », « Adapter et compléter le réseau de mesure hydrométrique », « Elaboration du plan de gestion Natura 2000 », « Elaboration du Schéma Directeur d'Entretien (S.D.E) du lit et des berges ».
- **398.524 € en 2006** : pour réalisation des actions « Aménagement de la rive gauche de la Garonne à Vielha », « Etudes des usages et éclusées », « Mise en œuvre du plan de gestion Natura 2000 (rédigé en 2005), « Mise en œuvre du S.D.E. (rédigé en 2005) ».

COORDINATION ET AVANCEMENT TECHNIQUE

Les six derniers mois ont été consacrés à :

- la structuration finale de l'Observatoire transfrontalier de la Garonne, avec sa mise en ligne officielle le 4 juillet dernier ;

- la continuité des échanges avec la DIREN et EDF dans le cadre du groupe transfrontalier mis en place par la sous-préfecture de Saint-Gaudens, pour la création d'une station de mesure dans le tronçon court-circuité en amont du Plan d'Arem ;
- la suite de l'étude de la Dynamique fluviale et des espaces inondables dont la première phase de diagnostic et des premières orientations de gestion est en cours de validation ;
- la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Entretien de la Végétation du lit et des berges de la Garonne et du Plan de gestion des déchets flottants, avec le choix d'un maître d'œuvre pour le nettoyage des déchets et l'entretien de la végétation à l'aval du barrage du Plan d'Arem. Côté aranais, le Schéma Directeur vient d'être validé ;
- la finalisation de l'étude de faisabilité d'une maison de la Garonne transfrontalière, comme suite à l' « Analyse des perceptions et potentialités de l'espace fluvial » réalisée en 2003 ;
- l'élaboration du Guide transfrontalier de la Garonne, dont l'impression est prévue par les partenaires catalans en décembre ;
- enfin, après de nombreux échanges avec EDF, l'action « Amélioration de l'accessibilité à l'espace fluvial » a été engagée par une étude d'opportunité en juin.

Le document « Actions du projet INTERREG IIIA (2003-2006) » faisant état de l'avancement de l'ensemble des actions en juillet 2005, est en *annexe 5.1.4*.

En accompagnement des études et actions citées ci-avant, le SMEAG a organisé **le 4 juillet dernier une journée d'information sur la Garonne transfrontalière à Saint-Béat**. *Un article de la Dépêche du Comminges à ce sujet est en annexe 5.1.5.*

Une **cinquantaine de personnes** a participé à cette réunion dont Jean CAMBON, Président du SMEAG ; Carlos BARRERA, Président du Conseil Général du Val d'Aran ; Rafael ROMEO, Commissaire des Eaux de la Confédération Hydrographique de l'Ebre et Jean-Marie NICOLAS, Sous-préfet de Saint-Gaudens.

De nombreux élus locaux ou régionaux étaient également présents et notamment Bertrand AUBAN, Sénateur de la Haute-Garonne, Jean-Raymond LEPINAY, Conseiller Général de Saint-Gaudens, Michel PEREZ, Conseiller Régional de Midi-Pyrénées, Jean-Claude TRAVAL également élu à la Région Midi-Pyrénées et membre du SMEAG, et enfin Martine HONTABAT, membre du SMEAG pour la Région Aquitaine et représentant aussi l'Autorité de Gestion du programme INTERREG IIIA.

Cette journée a été l'occasion du **lancement officiel de l'Observatoire transfrontalier de la Garonne, action centrale du projet**. Cet observatoire est constitué d'une banque de données transfrontalière sur le fleuve et d'une cartographie interactive consultable depuis internet via le site de la coopération transfrontalière www.garona-i-garonne.com. *Un exemple de cartographie est disponible en annexe 5.1.6.*

Avancées des travaux pour les PERSPECTIVES APRÈS 2006

Pour organiser la poursuite de la coopération transfrontalière et se donner les moyens de partager l'autorité politique sur la Garonne avec le Val d'Aran, 3 grands axes de travail qui ont été évoqués lors du Comité Syndical du 16 mars dernier doivent être approfondis.

- Permettre une gestion transfrontalière pour la Garonne

Le projet INTERREG III A, va donner les premiers éléments d'une connaissance partagée de la Garonne entre France et Espagne. Au regard des ces premiers résultats, la question qui se pose alors est celle de la planification, puis de la gestion du fleuve de façon transfrontalière.

Une des possibilités à envisager est d'**institutionnaliser la coopération** avec l'ouverture du Syndicat Mixte au Val d'Aran et à la Catalogne, et éventuellement la Confédération Hydrographique de l'Ebre.

Le Président du SMEAG a officiellement saisi le 14 juin dernier, Pierre MAUROY, Président de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) pour une assistance à la structuration juridique d'une gestion transfrontalière de la Garonne avec l'analyse des modalités de création d'un « district européen » ou d'un Groupement Européen de Collectivités Territoriales sur la Garonne (*annexe 5.1.7*). La M.O.T. a donc fait une proposition au SMEAG dont le contenu technique et financier devra être analysé pour une éventuelle présentation au Débat d'Orientations Budgétaires 2006.

Cette planification et gestion commune de la Garonne pourraient également être menées dans le cadre d'un **SAGE « transfrontalier », en ouvrant la CLE (Commission Locale de l'Eau) aux arnais et catalans**. Cette proposition a été évoquée avec le Ministre Catalan de l'Environnement de la Généralité de Catalogne et le Président du Conseil Général du Val d'Aran, le 21 juillet dernier, et avec la Confédération Hydrographique de l'Ebre le 4 juillet. Ils ont donné leur accord de principe.

- Faire de la Garonne un atout de développement local avec le Val d'Aran

L'enjeu est de savoir comment favoriser une mise en valeur la Garonne au sein des politiques locales et transfrontalières de développement des territoires.

Il a été engagé, comme premier axe de travail, l'étude de faisabilité d'une maison de la Garonne transfrontalière. Cette étude a émis des propositions en terme de contenu et d'organisation partenariale. De façon complémentaire, dans le cadre des actions du projet INTERREG IIIA (Action L : Amélioration de l'accessibilité à l'espace fluvial), une étude d'opportunité pour la réalisation d'aménagements autour de la retenue du Plan d'Arem a été engagée en juin 2005 et va se terminer fin octobre. Elle doit proposer un principe de projet visant à une mise en valeur de la Garonne au sein du territoire transfrontalier, et qui doit fédérer l'ensemble des collectivités concernées du local au régional. Cette étude sera présentée aux communes et collectivités concernées en sous-préfecture de Saint-Gaudens à la fin du mois d'octobre.

- Faire de la Garonne un enjeu interrégional et européen

Le SMEAG a écrit à Pasqual MARAGALL, Président de la Communauté de Travail des Pyrénées et Président de la Généralité de Catalogne, en décembre 2004 (le courrier était joint au rapport du Comité Syndical du 16 mars 2005). Le courrier proposait de valoriser l'expérience transfrontalière sur la Garonne, dans le cadre, d'une part, de l'Euro région « Pyrénées-Méditerranée » et d'autre part pour constituer une mise en réseau des acteurs des rivières transfrontalières sur le massif des Pyrénées, dans le cadre par exemple de la Communauté de Travail des Pyrénées.

Le SMEAG a par la suite accueilli Eva LAMOTHE, étudiante en DESS « Affaires Européennes et Coopération transfrontalière », de mai à septembre 2005 pour la réalisation d'un état des lieux des rivières transfrontalières sur le massif des Pyrénées. Comme suite à l'assemblée générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière, à laquelle le SMEAG a présenté la démarche, il a été décidé d'élargir l'état des lieux à l'ensemble du territoire français. Les conclusions de cet état des lieux et les propositions pour fédérer les acteurs de ces rivières seront validées dans le courant du mois de novembre, après présentation du rapport de stage.

On peut cependant émettre les premières remarques suivantes :

- il existe de nombreuses initiatives et rivières transfrontalières sur le territoire français,
- le sujet de la gestion des rivières transfrontalières est absent des réseaux existants : très peu représenté au sein de l'AFEPTB, non adapté au réseau du RIOB qui s'intéresse essentiellement aux grands fleuves mondiaux, inexistant au sein des travaux de la MOT,
- les retours des enquêtes visant à recueillir l'intérêt des acteurs pour un travail en réseau ont été très positifs, plus de 50% de réponses ont été favorables.

Devant ces résultats, la MOT a proposé au SMEAG d'organiser un séminaire sur ce thème en 2006. Au vu des personnes rencontrées sur le massif des Pyrénées (Segre, Nive et Nivelle), la coopération menée par le SMEAG semble la plus avancée, et nous apparaissions donc comme un chef de file potentiel d'un groupe de travail franco-espagnol. En amont du séminaire organisé par la MOT, le SMEAG devrait organiser une réunion de travail à l'échelle franco-espagnole.

Je vous remercie pour votre attention.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

- 5 -

COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

5.2 – Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre

RAPPORT

PRÉAMBULE

Grâce au Conseil Général du Val d'Aran, et dans le cadre de l'état des lieux des rivières transfrontalières réalisé sur le massif des Pyrénées, le Syndicat Mixte a été contacté par la Communauté Autonome de Navarre fin août 2005 (*voir compte rendu en annexe 5.2.1*). La Navarre étant à la recherche d'un partenaire français pour la mise en place d'un projet INTERREG IIIA d'échanges d'expérience sur la gestion intégrée des rivières, le Syndicat Mixte a répondu favorablement (*voir convention de partenariat annexe 5.2.2 et acte d'engagement en annexe 5.2.3*).

Le projet devant être défini avant le 30 septembre, le Val d'Aran n'a pas été en mesure d'inscrire sa participation. Le SMEAG a insisté sur l'importance de la participation du Val d'Aran, et le Gouvernement de la Navarre, chef de file du projet, s'est engagé à favoriser son intégration dès lors que le projet serait approuvé. Le projet a été présenté le 30 septembre dernier à l'Autorité de Gestion (*voir fiche technique en annexe 5.2.4*).

OBJECTIFS DU PROJET

Ce projet prévoit la mise en place d'expériences pilotes visant à atteindre le « bon état des eaux » tel que demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, avec entre autres, la mise en œuvre de la Directive Habitats.

Il s'agit d'abord de réaliser des études pour mieux connaître la rivière et ses milieux, puis de définir et enfin mettre en œuvre des projets pilotes : restauration de la végétation, création de zones humides, perméabilisation d'obstacles sur la rivière.

Tout au long du projet, les connaissances seront mutualisées et les expériences partagées par l'organisation de séminaires techniques en France et en Espagne.

CONTENU DU PROJET

- **Meilleure connaissance de la Garonne biologique** : végétation des berges, faune, flore et milieux aquatiques

Composantes 2 et 3 de la fiche descriptive du projet

Le projet en cours a conclu à la faisabilité d'un « site transfrontalier Natura 2000 », autrement dit, on constate une homogénéité écologique et des enjeux communs sur les sites Natura 2000 français et aranais. Le plan de gestion du site aranais est en cours de réalisation, le DOCOB côté français devrait être engagé en 2006. Ce projet va permettre d'élaborer un « DOCOB transfrontalier », afin d'homogénéiser les différents documents et notamment par la réalisation d'une cartographie transfrontalière, grâce à la base de données aujourd'hui structurée que constitue l'Observatoire transfrontalier.

Le SMEAG, sur ce sujet s'enrichira de l'expérience du Gouvernement de la Navarre qui a déjà à son actif plusieurs plans de gestion Natura 2000. Par ailleurs, la Navarre s'intéresse aux contrats de gestion des sites Natura 2000 élaborés en France. Le SMEAG conduira un inventaire de ces contrats qui sera transmis à la Navarre, et envisagera les possibilités de contrats de gestion transfrontaliers sur la Garonne amont, en partenariat avec l'Etat, à qui il revient de mettre en place ces contrats.

- **Meilleure connaissance de la Garonne physique** : ses usages et ses débits

Composante 3 de la fiche descriptive du projet

Comme suite aux études prévues 2006 dans le Val d'Aran et sur la Garonne française jusqu'à sa confluence avec l'Ariège, dans le cadre du projet en cours, il s'agira d'effectuer, d'une part, une synthèse des approches pour élaborer des recommandations communes visant à diminuer l'effet des éclusées hydroélectriques sur les autres usages. Cette approche serait complémentaire de la réhabilitation qui est prévue sur la retenue du Plan d'Arem pour lui redonner sa capacité de démodulation des éclusées espagnoles. D'autre part, l'impact le plus important des éclusées ayant lieu en période de bas débits, à l'étiage, ces études seront l'occasion d'envisager l'intérêt et les possibilités d'une gestion commune de l'étiage de la Garonne depuis le Val d'Aran. Il faut rappeler que c'est une des hypothèses du Plan des Etiages Garonne-Ariège, validé depuis février 2004.

La Navarre n'a que très peu d'expériences sur ces sujets, et sera donc très attentive à cette démarche.

- **Mise en œuvre de chantiers pilotes de restauration du fleuve en vue de l'atteinte du « bon état écologique »**

Composantes 4 et 5 de la fiche descriptive

A l'instar de la méthode proposée par la Navarre, il s'agira dans un premier temps d'élaborer une dizaine de projets visant à atteindre le « bon état écologique », avec des propositions pour restaurer la connectivité de la végétation des berges, améliorer la qualité des forêts ripariales, et/ou créer des zones humides, et/ou améliorer la perméabilité de certains obstacles sur le fleuve.

Parmi, ces projets 2 à 3 seront réalisés, comme actions de démonstration des techniques et bonnes pratiques à employer pour atteindre le bon état des eaux.

Ces projets seront élaborés, en cohérence avec les travaux réalisés dans le Val d'Aran, comme suite à l'écriture du Schéma Directeur d'Entretien de la végétation du lit et des berges de la Garonne aranaise, tout récemment validé.

- Coordination du projet

Composante 1 de la fiche descriptive

La coordination s'effectuera dans le cadre d'un Comité de suivi composé des représentants des partenaires. Son travail consistera à maintenir un contact permanent entre les partenaires et prendre les décisions nécessaires à la mise en œuvre du projet. Ce comité se réunira quatre fois pendant la vie du projet, deux en Espagne et deux en France. Le rôle de chef de file du projet sera assuré par le Gouvernement de la Navarre.

Cinq séminaires thématiques seront organisés avec les techniciens impliqués dans le projet et auxquels seront invités des experts qui pourront apporter des sujets d'intérêt. Les sujets à traiter dans les séminaires seront en rapport avec certains aspects du projet (contrats territoriaux et contrats de rivières, restauration écologique, dynamique fluviale et espaces inondables, usages et éclusées, etc.). Ces sujets, ainsi que les dates et lieux des séminaires seront déterminés dans la première réunion du Comité de suivi. Le partenaire organisateur du séminaire pourra prévoir des visites de terrain pour que les autres partenaires connaissent les opérations pilotes de restauration effectuées dans la région.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Coût total	Montant FEDER envisagé	Contreparties publiques nationales				Contributions privées
						Auto-financements	Auto-financements
Projet global	1 360 419,25	680 209,62	-	-	-	147 676,12	532 533,50
Partenaire espagnol GAVRN	1 065 067,00	532 533,50	-	-	-		532 533,50
Partenaire français SMEAG	295 352,25	147 676,12	-	-	-	147 676,12	-

Ce financement présente 100% d'autofinancement pour le SMEAG, cependant le SMEAG pourra demander des contreparties publiques auprès de l'Agence de l'Eau par exemple et demander la modification du plan de financement en conséquence

Ce financement est prévu pour le budget 2006, 2007 et 2008 dont vous trouverez un tableau page 18 de la fiche descriptive du projet (*annexe 5.2.4*).

OPPORTUNITÉS DE CE PROJET

L'intérêt de la mise en place d'un partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre est multiple :

- L'objectif premier de ce projet est de favoriser l'atteint du « **Bon état des eaux** » **demandé par la D.C.E.** On le sait ce ne sera pas chose simple, surtout que le Commission Européenne n'a toujours pas défini le « Bon état ». Il est donc de l'intérêt de toutes les régions d'Europe de coopérer afin de définir des méthodes et outils communs. En Espagne, chaque Communauté est responsable de la mise en œuvre de la D.C.E. sur son territoire, ce qui peut impliquer des méthodes différentes. Donc après l'expérience connue de celle de la Généralité de Catalogne, il sera utile d'y ajouter celle de la Communauté Autonome de Navarre.
- Ce projet va permettre la **valorisation des études et actions engagées avec le Val d'Aran et la Généralité de Catalogne ainsi que leur poursuite sur 2007 et 2008.** Il s'agit ainsi de continuer d'enrichir, par le volet transfrontalier, le diagnostic nécessaire à l'élaboration du plan de gestion sur le bassin Adour-Garonne à l'oraison 2009, et des autres outils de planification comme le Plan Garonne ou le S.A.G.E..
- Enfin, cette collaboration avec la Navarre, se fera sur la rivière Aragon, qui est avec le Segre, l'affluent majeur Pyrénéen de l'Ebre. Cette coopération constitue donc une **première étape d'échange d'expériences entre les bassins de la Garonne et de l'Ebre.** Ces échanges trouvent d'autant plus d'intérêt quand on sait que l'Autorité de gestion de la Garonne en Espagne est la Confédération Hydrographique de l'Ebre. Cette collaboration avec la Navarre devrait également faciliter la mise en place du réseau des acteurs des rivières transfrontalière sur les Pyrénées, car après la Généralité de Catalogne qui partage, la Garonne et le Sègre avec la France, la Communauté autonome de Navarre partage la Nive, la Nivelle et la Bidassoa avec la France.

Les conclusions du rapport ont été adoptées à l'unanimité.

**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES
ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE**

- 5 -

COOPÉRATION TRANSFRONTALIERE

5.2 – Projet de partenariat avec la Communauté Autonome de Navarre

DÉLIBÉRATION

Le mardi 18 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne, régulièrement convoqué le 20 septembre 2005, s'est réuni en l'Hôtel de Région à Toulouse.

Etaient présents :

Madame Jacqueline ALQUIER, Monsieur Jean CAMBON, Madame Colette BASSAC, Monsieur Jacques BOUSQUET, Monsieur Claude CALESTROUPAT, Monsieur Bernard DAGEN, Monsieur Hervé DE GABORY, Madame Martine HONTABAT, Monsieur Guy SAINT-MARTIN, Monsieur Jean-Claude TRAVAL, Monsieur André TOURON

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Monsieur Jacques BILIRIT, Monsieur Philippe DORTHE, Monsieur Claude RAYNAL, Monsieur Alain RENARD

Etait Absente et excusée :

Madame Annie GARRISSOU

VU la demande du Gouvernement de la Navarre du 24 août 2005,

VU la convention de partenariat du projet " Gestion intégrale des rivières européennes : échanges d'expériences Rivière Aragon – Fleuve Garonne" dans le cadre du programme INTERREG III A France-Espagne signée le 20 septembre 2005,

VU le rapport du Président,

**Le Comité Syndical,
après avoir entendu son Président et en avoir délibéré,**

APPROUVE le projet intitulé “Gestion intégrale des rivières européennes : échanges d'expériences Rivière Aragon – Fleuve Garonne“ dont le coût total est de 1 360 419,25 €.

PREND ACTE de la convention de partenariat du 20 septembre dans le cadre du programme INTERREG III A France-Espagne.

PREND ACTE de l'acte d'engagement du 20 septembre 2005 permettant de mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de ce projet et engageant la procédure de candidature du SMEAG à ce projet.

APPROUVE le coût d'objectif prévisionnel pour le SMEAG de 295 352,25 € dont 50 % de fonds européens.

MANDATE son Président, dans le cadre de l'approbation par le Comité de Programmation Interreg III France-Espagne, pour rechercher les co-financements complémentaires et signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Fait à Toulouse, le 18 octobre 2005
Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean CAMBON